



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/34 du 12 juin 2024

**OBJET : CCAS - PERSONNEL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2024**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Douze Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Quatre Juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Gilles HEURFIN
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Catherine DUPONT

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie ENGUERRAND, Conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20240612-DE-34-2024-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240612-DE-34-2024-DE
A.R. du... 21/06/2024 ...
Publié le ... 26/06/2024 ...
Le Président

N°2024/34 du 12 juin 2024

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS - PERSONNEL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2024**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'ensemble des décrets fixant les statuts particuliers et l'échelonnement indiciaire des cadres d'emplois pour les catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2024/14 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024, et notamment la partie C « Autres éléments d'information » comportant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du CCAS afin de tenir compte des créations de poste, des mobilités internes, et des modifications de grade des agents municipaux liées aux avancements et les promotions,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 9

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : qu'à compter du 1^{er} juillet 2024, le tableau des effectifs est arrêté conformément au tableau ci-joint.

Article 2 : que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Bernard JAMET

La Secrétaire de séance
Sylvie ENGUERRAND

Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



Conseillère municipale

ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2024- CCAS

	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	0
Directeur général des services							
Directeur Général d'adjoind des services							
Directeur Général des services techniques							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17	0	17	10	0	10
Adjoint administratif	C	4	0	4	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	0	4	4	0	4
Rédacteur	B	4	0	4	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Attaché	A	3	0	3	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		33	0	33	20	5	25
Adjoint technique	C	18	0	18	7	5	12
Adjoint technique principal 2ème classe	C	7	0	7	6	0	6
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	0	4	4	0	4
Agent de maîtrise	C	3	0	3	2	0	2
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		53	1	54	31,2	9,4	40,6
Agent social	C	9	0	9	3	2	5
Agent social principal de 2ème cl	C	4	0	4	2,8	0	2,8
Agent social principal de 1ère cl	C	4	0	4	3,8	0	3,8
Educateur de jeunes enfants	A	5	0	5	2,8	1	3,8
Educateur de jeunes enfants de cl except	A	3	0	3	1	0	1
Assistant socio-éducatif	A	3	0	3	0	3	3
Assistant socio-éducatif de cl excep	A	1	0	1	1	0	1
Conseiller Socio Educatif	A	1	0	1	1	0	1
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	8	0	8	2,8	3	5,8
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	7	0	7	7	0	7
Cadre de santé	A	1	0	1	1	0	1
Infirmier en soins généraux de cl normale	A	5	0	5	5	0	5
Psychologue de classe normale	A	0	1	1	0	0,4	0,4
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0	0	0
Puéricultrice de hors classe	A	1	0	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION (e)		2	0	2	1	0	1
Adjoint d'animation pal de 2ère classe	C	1	0	1	0	0	0
Animateur	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL (a+b+c+d+e)		105	1	106	62,2	14,4	76,6
EMPLOIS NON CITES (NON PERMANENTS) (f)		22	1	23	0	18,17	18,17
Apprenti	hors catégorie	3	0	3	0	1	1
Assistante Maternelle	hors catégorie	18	0	18		16	16
Contrats aidés	hors catégorie	1		1		1	1
Médecin	hors catégorie	0	1	1		0,17	0,17
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f)		127	2	129	62,2	32,57	94,77

Accusé de réception en préfecture
05-2024-0414-2024-0612-DE-21-2024-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2024